

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Réforme des règles de publicité à compter du 1^{er} juillet 2022

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021, publiée au Journal Officiel, supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Il est remplacé par la création d'une liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Numéro de la délibération 2023-021	Libellé	Vote
	Élection d'un nouveau délégué de la commune au syndicat intercommunal de gendarmerie de mordelles	Unanimité
2023-022	Budget annexe « ZAC des Acquêts » - Approbation du budget primitif 2023	28 voix « Pour » 1 voix « Contre »
2023-023	Budget principal - Affectation du résultat 2022	Unanimité
2023-024	Budget principal - Approbation du budget primitif 2023	22 voix « Pour » 7 voix « Contre »
2023-025	Fiscalité directe locale - Vote des taux d'imposition 2023	22 voix « Pour » 7 voix « Contre »
2023-026	Rénovation urbaine des Landes d'Apigné - Projet Urbain Partenarial (PUP) - Approbation du Programme des Équipements Publics (PEP) et du périmètre	Unanimité
2023-027	Atlas de la biodiversité intercommunal - Approbation de la convention tripartite avec Mordelles et Chavagne	Prend acte
2023-028	Détermination des ratios promus-promouvables pour les avancements de grade 2023	Unanimité
2023-029	Création-suppression de poste	Unanimité
2023-030	Mandat au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour le lancement d'une consultation en vue de la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire	Unanimité (Mme PÉTARD-VOISIN ne prenant pas part au vote)

BP15129 35651 LE RHEU CEDEX Tél. 02.99.60.71.31

2023-031	Budget primitif - Subventions aux associations pour 2023	Unanimité
2023-032	Budget primitif - Modalités de calcul de la subvention à Agora	Unanimité
2023-033	Société Nationale de Sauvetage en Mer de Portsall - Subvention exceptionnelle	Unanimité
2023-034	Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine	Unanimité
2023-035	Subvention exceptionnelle pour la Turquie et la Syrie	Unanimité
2023-036	Association challenge Écricome - Convention de mise à disposition d'équipements municipaux	Unanimité

Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction Générale des Services aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication.

Fait à Le Rheu, le mardi 21 mars 2023

La Maire,

Chantal PÉTARD-VOISIN